

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 78 (1990)

Heft: 2

Artikel: Les femmes de la radio

Autor: Tschopp, Simone

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279305>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

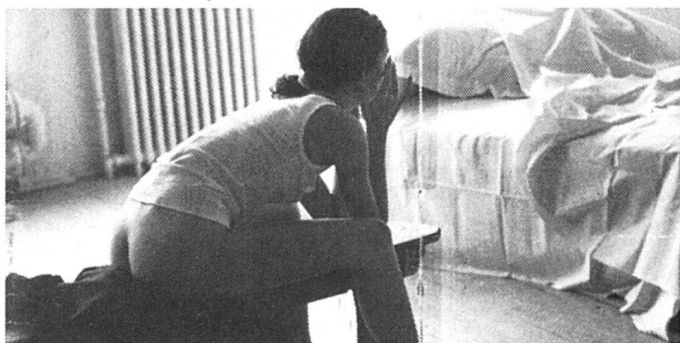
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bas-bleu

A lire fidèlement la chronique « Perles-mêle » dans « Femmes suisses » j'ai tendance à penser que la publicité serait d'une austérité accablante si on la confiait aux féministes... J'admets bien volontiers qu'il y a parfois des abus et des mal-adresses dans l'utilisation de l'image de la femme; je pense notamment à ces publicités qui donnent de la femme une image particulièrement dégradante: celles vantant des produits de



La photo utilisée pour la publicité en question.

lessive. Je m'étonne d'ailleurs de votre manque de réaction en l'occurrence, alors que les femmes y sont invariablement présentées comme de braves ménagères désespérément im-béciles, animées du seul souci de laver plus blanc que leur voisine pour faire plaisir à leur mari.

La ligne de démarcation que vous (ou vos lectrices) tracez entre le bien et le mal publicitaire me paraît dépendre moins de l'image que l'on donne de la femme, fût-elle bêtifiante ou méprisante, que de la présence d'une touche d'érotisme dans

les annonces, qui fait régulièrement réagir vos lectrices. La publicité pour un système acoustique que vous dénoncez dans votre numéro de décembre est un exemple tout à fait éclairant de cette option - un exemple hélas particulièrement malheureux : il s'agit en l'occurrence de la récupération publicitaire d'une très belle photographie de Jean-François Jonvelle, l'un des photographes contemporains qui a su le mieux - à mon humble avis - célébrer la femme dans son

quotidien, avec talent, amour et naturel. Je vous invite chaleureusement à vous pencher sur son œuvre, qui est magnifique.

Et franchement, je suis très surpris de lire, une fois de plus dans « Femmes suisses » que l'image d'une femme à deminue, dans une pose très naturelle, relève de la « vulgarité » - à croire qu'une femme dévêtue constitue nécessairement un spectacle vulgaire ! Dans quel siècle vivez-vous ? Pour des femmes modernes, vos critères me paraissent décidément un peu « bas bleu »...

Philippe Barraud, St-Sulpice

Les femmes de la radio

Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien j'apprécie votre journal, auquel je suis abonnée depuis des années, en constatant qu'il s'améliore continuellement. Bravo et tous mes vœux pour 1990 !

Une remarque, que vous utiliserez peut-être : on ne peut pas dire que la Radio suisse romande constitue un exemple d'équilibre hommes/femmes. L'animation est assurée, avec talent et compétence il faut le dire, par à peu près autant d'hommes qu'il y a 40 ans.

Et voilà que les quelques animatrices sont progressivement évacuées des heures de grande

écoute vers « d'autres missions ».

Mme Roselyne Fayard, alors qu'elle occupait avec son excellente émission « Reflets » la place 13h30/14h30, doit se contenter d'une petite demi-heure au milieu de l'après-midi et voilà que la direction confie à Madeleine Caboche une autre mission, probablement sur la chaîne confidentielle Espace 2, après l'avoir déjà reléguée en soirée, en l'exposant à la concurrence de la télévision. Est-ce une politique délibérée ?

Simone Tschopp, Vandœuvres



L'Ecole d'architecture ouvre une inscription pour les deux postes suivants

PROFESSEUR ADJOINT

pour l'enseignement de la physique du bâtiment

Charge : Il s'agit d'un poste à charge partielle (6/10)

Titre exigé : Diplôme universitaire d'architecte ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction : 1er avril 1991.

PROFESSEUR ADJOINT

pour l'enseignement de la physique du bâtiment

Charge : Il s'agit d'un poste à charge partielle (5/10)

Titre exigé : Physicien, doctorat ès sciences ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction : 1er avril 1991.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés avant le 31 mars 1990 au secrétariat de la présidence de l'Ecole d'architecture, 9, boulevard Helvétique, 1205 Genève, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

« Je rêve d'une banque qui ne pense pas qu'à l'argent! Qu'est-ce que je peux faire? »

Vous pouvez cesser de rêver. Et agir. Concrètement, aujourd'hui. La Banque Alternative Suisse est sur le point de naître.

Sa politique commerciale reposera sur le principe du respect de l'homme et de l'environnement, et non sur le profit.

Nous contrôlerons avec rigueur l'origine des fonds.

Nous investirons votre argent dans des projets écologiques, sociaux et culturels.

L'Association de soutien pour la Banque Alternative en Suisse a son siège à Zurich et un secrétariat romand à Genève. Elle regroupe plus de 2000 personnes, organisations et entreprises.

L'idée vous séduit? Informez-vous!



ABS

Association de soutien pour la **Banque Alternative Suisse** case postale 74, 1218 Grand-Saconnex, 022/798 39 08

J'aimerais en savoir plus sur la Banque Alternative Suisse

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Localité _____